

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 septembre 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2022-09-06

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le sixième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2022-09-334

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 06 septembre 2022 avec les modifications suivantes:

AJOUTER :

- 4.5 Demande d'utilisation du parc Donald-Martin par le comité organisateur du « Relais pour la vie de la MRC d'Acton ».**
- 9.3 Soumission pour l'émission d'obligation.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-335

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2022 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022, tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2022-09-336

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF.

Attendu que l'Association du hockey mineur d'Acton Vale a un nouveau conseil d'administration qui désire débiter la saison de hockey d'une façon festive;

Attendu que l'Association du hockey mineur d'Acton Vale demande l'autorisation d'utiliser une partie du stationnement du Centre sportif et, si l'espace n'est pas suffisant, une partie du stationnement située du côté de la fresque, pour tenir une petite fête familiale;

Attendu que cet évènement aura lieu le samedi 10 septembre prochain, approximativement de 10h30 à 17h30 et qu'en cas de pluie, cette fête sera annulée ou réalisée à l'intérieur du centre sportif, avec les modifications nécessaires;

Attendu que l'espace prévoit être utilisé pour y installer des jeux gonflables, des jeux d'adresse ainsi qu'un coin repas desservi par une cantine mobile de la région;

Attendu que la sécurité des enfants demeure la priorité de cet évènement. De ce fait, l'espace sera délimité par des barrières de sécurité qui empêcheront l'accès aux automobilistes, mais la circulation aux automobiles sera tout de même possible par les autres accès;

Attendu que plusieurs bénévoles seront sur place pour veiller au bon fonctionnement de la journée;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs appuie grandement cette demande;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville autorise l'Association à utiliser le stationnement du Centre sportif le samedi 10 septembre prochain, approximativement de 10h30 à 17h30, pour tenir leur petite fête familiale;

Que la Ville autorise l'association à installer des jeux gonflables, mais devra en assurer la sécurité des enfants;

Que la Ville d'Acton Vale autorise le coin repas avec la cantine mobile;

Qu'en cas de pluie, l'association pourra réaliser l'activité à l'intérieur du centre sportif, selon le règlement de tarification en vigueur;

Que l'association voit à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-337

**LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2022 —
PROCLAMATION**

Attendu que l'édition 2022 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 21 au 30 octobre;

Attendu que la Ville d'Acton Vale juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Attendu qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale proclame la semaine du 21 au 30 octobre 2022 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le Conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-338

**DEMANDE DE MADAME ALEXANDRA YERLY – FONDATION TERRY
FOX.**

Attendu que madame Alexandra Yerly désire organiser une activité de financement pour la Fondation Terry Fox, le dimanche 18 septembre 2022 dès 9h30;

Attendu que madame Yerly demande à la Ville de pouvoir utiliser le parc Donald-Martin pour avoir un départ unique et par la suite, faire le tour du sentier pédestre, soit un parcours de 5 à 10 km;

Attendu que des équipes de bénévoles demeurent toujours disponibles pour faire la collecte de dons au coin des rues Roxton et Acton;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise madame Yerly à utiliser le parc Donald-Martin pour son activité, le dimanche 18 septembre 2022 dès 9h30;

Que la Ville d'Acton Vale autorise madame Yerly à tenir une activité de levée de fonds au profit de la fondation Terry Fox à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton, le dimanche 18 septembre 2022;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Que la personne responsable de l'activité, doit avoir en sa possession, le permis délivré par la Ville et ce, tout au long de la tenue de l'évènement de sollicitation pour être montré, sur demande, à toute autorité le requérant;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à madame Yerly.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-339

DEMANDE DE MONSIEUR RÉNALD LAROCQUE POUR UTILISER GRATUITEMENT UNE SALLE AU CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS.

Attendu que la danse en ligne est pratiquée au préau du Donald-Martin sous la direction de monsieur Réналd Larocque les jeudis de 19h à 21h;

Attendu que monsieur Larocque souhaite continuer cette pratique en automne, mais à l'intérieur, puisque les soirées s'annonceront plus fraîches;

Attendu que monsieur Réналd Larocque soumet une demande au Conseil pour l'utilisation, sans frais, d'une salle au Carrefour des générations, afin d'y offrir des soirées de danse en ligne gratuitement, les jeudis de 19h à 21h;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de mettre à la disposition de monsieur Larocque, la salle du Carrefour des générations, les jeudis soir, de 19h à 21h, du premier jeudi d'octobre 2022 au dernier jeudi du mois de mai inclusivement;

Que l'activité sera offerte gratuitement aux participants;

Que monsieur Larocque ou tout autre membre de son entourage ne pourra recevoir de rémunération pour le service offert;

Que la salle doive être remise à son état original à la fin des soirées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-340

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD-MARTIN PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR DU « RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC D'ACTON ».

Attendu que l'évènement « *Relais pour la vie de la MRC d'Acton* » se

tiendra le samedi 10 juin 2023 et que le comité organisateur soumet une demande à la Ville pour utiliser le parc Donald Martin pour la tenue de l'activité;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le comité organisateur du Relais pour la vie de la MRC d'Acton à utiliser le parc Donald-Martin le samedi 10 juin 2023 pour la tenue de l'activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service incendie.

Le conseil prend acte.

Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2022-09-341

RÉSOLUTION POUR APPROUVER LE CONTENU DU GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 ET AUTORISER L'ENVOI DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX AU MAMH.

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui

s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 4, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 4 ci-jointe, comporte les prévisions de dépenses des travaux admissibles et les travaux réalisés en 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-342

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RÉFECTION DE L'EXTÉRIEUR DE LA GARE.

Attendu que David Leslie, Architecte, a soumis une offre de services pour la réfection de l'extérieur de la gare;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 11 200 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 à David Leslie Architectes, le tout selon l'offre de services datée du 23 août 2022;

De financer cette dépense à même les surplus libres;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...La conseillère Annie Gagnon quitte son siège.

Rs.2022-09-343

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LE REMPLACEMENT DES VANNES D'ENTRÉE AU POSTE DE POMPAGE D'EAU BRUTE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour le remplacement des vannes d'entrée au poste de pompage d'eau brute.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-344

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-07-2022 au 31-08-2022	564 016.28 \$
• Paiements par AccèsD du 01-07-2022 au 31-08 - 2022	329 042.66 \$
• Salaires, REER pour le mois d'août 2022	154 223.96 \$
• Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 28-07-2022 au 30-08-2022	585.60 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois d'août 2022	266 706.04 \$
Grand Total	1 314 574.54 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Annie Gagnon reprend son siège.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 344 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 SEPTEMBRE 2022.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance pour un montant total de 3 344 000 \$ qui sera réalisé le 16 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
230-2012	154 500 \$
306-2017	178 700 \$
306-2017	59 500 \$
310-2017	366 900 \$
310-2017	405 400 \$
305-2017	406 900 \$
310-2017	487 100 \$
310-2017	1 157 200 \$
272-2014	12 800 \$
007-2020	115 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 310-2017, 305-2017, 272-2014 et 007-2020, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Ville d'Acton Vale avait le 5 septembre 2022, un emprunt au montant de 1 411 000 \$, sur un emprunt original de 2 063 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 230-2012, 306-2017 et 310-2017;

Attendu que, en date du 5 septembre 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 16 septembre 2022 inclut les montants requis pour ce financement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 230-2012, 306-2017 et 310-2017;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 septembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQm chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensations CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLÉE D'ACTON
1100, RUE ST-ANDRÉ
ACTON VALE, QC
J0H 1A0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville d'Acton Vale, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 310-2017, 305-2017, 272-2014 et 007-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 16 septembre 2022, le terme original des règlements d'emprunts numéros 230-2012, 306-2017 et 310-2017, soit prolongé de 11 jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-346

SOUSSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS.

Date d'ouverture :	6 septembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 septembre 2022
Montant :	3 344 000 \$		

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 230-2012, 306-2017, 310-2017, 305-2017, 272-2014 et 007-2020, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 septembre 2022, au montant de 3 344 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

224 000 \$	4,35000 %	2023
234 000 \$	4,40000 %	2024
245 000 \$	4,40000 %	2025
257 000 \$	4,35000 %	2026
2 384 000 \$	4,35000 %	2027

Prix : 98,70100

Coût réel : 4,69430 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

224 000 \$	4,45000 %	2023
234 000 \$	4,45000 %	2024
245 000 \$	4,40000 %	2025
257 000 \$	4,35000 %	2026
2 384 000 \$	4,30000 %	2027

Prix : 98,49200

Coût réel : 4,71144 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

224 000 \$	4,40000 %	2023
234 000 \$	4,40000 %	2024
245 000 \$	4,40000 %	2025
257 000 \$	4,40000 %	2026
2 384 000 \$	4,45000 %	2027

Prix : 98,88080

Coût réel : 4,73429 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 3 344 000 \$ de la Ville d'Acton Vale soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-347

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 008-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003, AFIN DE REVOIR LA DÉLIMITATION DES ZONES À DOMINANCE RÉSIDEN­TIELLE NUMÉRO 111 ET 112, D'EN REVOIR LES USAGES AUTORISÉS ET DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, AVEC MODIFICATIONS.

Attendu que le premier projet du règlement 008-2022 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 01 août 2022 par la résolution 2022-08-303;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 août 2022 à 20h;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter, avec modification, le second projet de règlement n° 008-2022 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de revoir la délimitation des zones à dominance résidentielle numéros 111 et 112, d'en revoir les usages autorisés et de créer une nouvelle zone, à même une partie de ces deux zones, où ne seraient autorisées que les habitations unifamiliales jumelées et les infrastructures publiques».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-348

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UNE BRIGADIÈRE.

Attendu la réception d'une lettre de madame Suzanne Brunelle informant de sa démission en tant qu'employée au poste de brigadière;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la démission de madame Suzanne Brunelle au poste de brigadière. Cette démission est effective au 15 août 2022;

De remercier Mme Brunelle pour le bon travail qu'elle a effectué comme brigadière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents .

Rs.2022-09-349

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'ENTRAÎNEURS-CHEF ET ENTRAÎNEURS DU CLUB DE GYMNASTIQUE.

Attendu la reprise prochaine des activités sportives, il y aurait lieu de procéder à l'embauche des postes d'entraîneurs-chefs et entraîneurs pour la prochaine saison du Club de gymnastique Le Phoenix d'Acton Vale;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des Services culturels;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Nom	Fonction	Taux horaire	Nb d'heure	Durée
Daphnée Timmons	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Kelly-Ann Timmons	Entraîneur-chef récréatif et entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Léonie Pépin	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Abygaël Laflamme	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Nelly Pelchat	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Maélie Robichaud	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Marie-Jeanne Paré	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Audrey-Anne Charbonneau	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023
Meredith Nogues	Entraîneur substitut récréatif ou compétitif ET substitut chef	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2022-2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-350

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AU CENTRE SPORTIF ET APPARITEURS.

Attendu que pour faire suite au besoin de personnel pour l'automne;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'article 2.04 de la convention collective:

Nom	Taux horaire Prép. Centre sportif	Taux horaire Appariteur	Nb d'heures	Durée
Élyane Daragon	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2022-2023
Noa Champigny	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2022-2023
Liam Chagnon	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2022-2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-351

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE À TITRE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE.

Attendu l'offre d'emploi qui a été publiée dans le journal La Pensée de Bagot et sur notre site Internet;

Attendu que nous avons reçu 4 candidatures et procédé aux entrevues avec ces 4 candidats potentiellement intéressants;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de madame Linda Landry, à titre de brigadière scolaire, sous réserve de réussite de l'examen médical ainsi que de sa période de probation. Madame Landry occupera un poste permanent à temps partiel selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective. Son salaire sera celui de l'embauche d'une classe 1, tel que prévu à la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-352

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION D'UN PUMPTRACK.

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour la conception et la construction d'un pumptrack à *Les Entreprises Delorme Inc.* car cette dernière a obtenu le meilleur pointage;

Attendu que ce projet fait l'objet d'une participation financière aux Fonds de soutien aux projets structurants avec la MRC d'Acton;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec *Les Entreprises Delorme Inc.* ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres;

Les honoraires de Les Entreprises Delorme Inc. pour ce mandat sont établis selon un prix unitaire estimé à un coût total de 175 000 \$, plus taxes;

D'adjuger le contrat pour la conception et la construction d'un pumphack tel qu'au bordereau de soumission, pour un montant de 175 000 \$ plus taxes;

D'autoriser une dépense d'un montant de 175 000 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000;

De financer un montant de 87 500 \$ à même la contribution payée comptant par la MRC d'Acton dans le cadre du programme « Fonds de soutien aux projets structurants (50 %) et un montant de 87 500 \$ à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

Rs.2022-09-353

VOTE DE FÉLICITATIONS AUX PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ AU SUCCÈS DU SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON VALE.

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu :

De féliciter les membres du Comité organisateur et tous les bénévoles du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale qui ont participé à l'organisation de cette activité qui a eu lieu les 18, 19 et 20 août 2022, qui fut un franc succès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-09-354

VOTE DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

De féliciter l'Association du soccer mineur d'Acton Vale (ASMAV) ainsi que les bénévoles impliqués qui, dont la plupart sont de l'extérieur, pour leur travail acharné tout au long de la saison et pour la réussite du tournoi de fin de saison.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents .

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

M. Alain Janelle	<ul style="list-style-type: none">• Demande si c'est exacte compte tenu qu'il n'a pas reçu lettre de
------------------	--

	<p>la Ville, il n'a pas le droit de signer au registre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Ville d'aller vérifier la maison (terrain) au coin des rues Landry et Dubois.
Mme Jessyca Lacasse	<ul style="list-style-type: none"> • Demande si le conseil a statué sur le nombre de signatures au registre pour l'abandon du projet. • Demande si advenant le cas d'une évacuation d'urgence, que comptait faire la Ville pour les animaux de compagnies.
M. Michel Gazaille	<ul style="list-style-type: none"> • Demande pourquoi la résidence du maire située dans le 4^e Rang est incluse dans la zone à risque alors que la rue du Moulin ne l'est pas.
M. Jean Duranleau	<ul style="list-style-type: none"> • Demande pourquoi attendre la fin des procédures pour faire le plan d'évacuation d'urgence et ne pas avoir prévu de la faire avant.
Mme Isabelle Giguère	<ul style="list-style-type: none"> • Demande que l'annonce du registre soit faite à la radio.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 21 h 05.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt et une heure et cinq minutes (21;05).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date